

Strasbourg, le 2 février 2017

Le Directeur académique
des services de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et
Professeurs des Ecoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale chargés de
circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par Hélène GOLKA

Téléphone
03 88 45 92 86

Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
marie-helene.golka@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

Objet : Postes à exigences particulières-Directions d'école de 20 classes et plus

La note de service n° 2016-166 du 9 novembre 2016 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré – rentrée scolaire 2017 instaure la notion de postes à exigences particulières.

L'attribution de ces postes nécessite la vérification préalable auprès des candidats de la détention de titre(s) et/ou diplôme(s) ou la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de candidature et de choix des candidats.

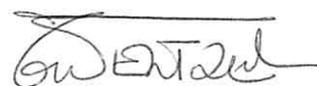
J'ai décidé de classer dans cette catégorie les directions d'écoles de 20 classes et plus, qu'elles soient ou non situées en éducation prioritaire, dont la liste figure en annexe de cette circulaire.

Pour candidater sur ce type d'école, chaque candidat doit :

- adresser la fiche de candidature ci-jointe à l'IEN de sa circonscription, qui émettra son avis. Cette fiche, accompagnée du dernier rapport d'inspection lui sera transmise pour le **28/02/2017**, délai de rigueur.
- s'entretenir avec la commission départementale chargée d'évaluer la compétence des candidats à exercer cette fonction. Cette commission, réunie début mars, sera présidée par monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale-adjoint et composée d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un directeur d'école de 20 classes et plus.
L'avis favorable émis par la commission sera valable pour une période de trois ans, quelles que soient les fonctions exercées durant cette période.

Les enseignants, remplissant les conditions requises et retenus à l'issue de l'entretien, seront départagés par le barème appliqué lors du mouvement départemental. Ils seront affectés sur un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2017-2018.

Le directeur académique


Michèle WELTZER

**FICHE DE CANDIDATURE POUR EXERCER
SUR UN POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES
DIRECTION DE 20 CLASSES ET PLUS
(joindre une copie du dernier rapport d'inspection)**

Date d'envoi à l'inspection de circonscription : **28/02/2017**

Nom : Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

à titre provisoire

à titre définitif

Liste d'aptitude directeur d'école :

Admis le :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail :

AVIS DE L'IEN DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE :

Favorable

Défavorable

Nom de l'IEN, date et signature :

POSTES DE DIRECTION DE 20 CLASSES ET PLUS

	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENT	COMMUNE
1	Strasbourg 9	REP	EE des Romains 0672743T	Strasbourg
2	Strasbourg 9	REP	EE Marcelle Cahn 0673009G	Strasbourg
3	Strasbourg 9	REP	EE Hohberg 0672758J	Strasbourg
4	Strasbourg 9	REP	EE G. Stoskopf 0672547E	Strasbourg
5	Strasbourg 7	REP	EE Menuisiers 0672508M	Bischwiller
6	Strasbourg 4		EP Elias Canetti 0672044H	Lingolsheim
7	Strasbourg 4		EE l'Avenir 0671421F	Lingolsheim
8	Strasbourg 3		EE Neufeld 0672499C	Strasbourg
9	Strasbourg 6		EE Exen Pire 0671011K	Schiltigheim
10	Strasbourg 2		EE St Jean 0670441R	Strasbourg
11	Strasbourg 1		EE Jean Racine 0671428N	Ostwald